

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance et de la lutte contre l'insécurité, la Ville procède au renforcement de l'éclairage public dans les quartiers.

En 2006, l'éclairage public a été amélioré dans le quartier de Rivière Salée en procédant au remplacement du matériel existant, devenu obsolète et au rajout de points lumineux sur des supports mixtes EP/BT.

Toutefois, en l'absence de réseau aérien existant, certaines rues n'ont pas pu être équipées. En conséquence, des travaux seront nécessaires pour étendre le réseau actuel dans les rues et lieux énoncés ci-après et achever la mise aux normes du quartier :

- rue Fernand Colardeau ;
- rue Paul Mascart ;
- rue du Révérend-Père De Mijolla ;
- terrain de pétanque du parc de Rivière Salée.

De plus, suite à des demandes de riverains, il est proposé d'étendre le réseau à d'autres quartiers de la ville :

- rue Louis Flize à l'Artillerie ;
- rues du Var et des Jardins de Sainte-Marie à la Vallée des Colons ;
- place Rolland au centre-ville pour la mise en souterrain du réseau aérien posé en provisoire.

Les travaux, d'une durée de 3 mois, pourraient débuter au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres, pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008 de la Ville.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Eliette COGNARD
		Gaël YANNO	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Maryse BRIATTE
	MM.	Michel VITTORI	Mme	Maraéa NEA
		Jean-Claude BRIAULT	M.	Mikaélé SEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Francine BEYNEY	M.	Bill YAMAMOTO
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Sonia LAGARDE
DATE DE CONVOCAION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	M.	Christophe CHEVILLON
05.08.2008		Gérard VIGNES	Mme	Jacqueline BERNUT
	Mme	Christiane TERRIER	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Kareen CORNAILLE
	Mme	Virginie RUFFENACH	MM.	Jean VANMAI
DATE D'AFFICHAGE	MM.	Laurent CASSIER		Jean-Pierre DELRIEU
06.08.2008		Luc DEVILLERS	Mme	Michèle LEURS
	Mme	Christine POELLABAUER	M.	Atolomako Marco PULUIUVEA
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Nicole FURIC
		Kanyan Marc CASE	Mme	Pascale DALY
	Mlle	Sabrina KUMAR	M.	Michel CROMBEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Pascale CERTA	M.	David TEVAN
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Lola LOMONT
	Mme	Mireille LEVY		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
		Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 45	M.	Karl-Stephan VIANNENC		
Nombre de votants (4 procurations)	: 49				

### SORTIE DE :

M. Charles ERIC

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/967

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2008/966 du 12 août 2008 relative au Budget Supplémentaire 2008 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/77 du 15 juillet 2008,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008, le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage public.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.V.)	-	1
AFFICHAGE		

Le Maire,